

Séance du 18 décembre 2019 à 19 heures

Le dix-huit décembre deux mille dix-neuf, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la commune de Cahors, sous la Présidence de Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Président.

Etaient présents les membres titulaires suivants : (48)

M. LABRO Didier (Arcambal), Mme FOURNIER Martine (Bellefont – La Rauze), M. PARNAUDEAU Willy (Boissières), M. RAFFY Gilles (Bouziès), M. SEGOND Dominique (Cabrerets), M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (Cahors), Mme LAGARDE Geneviève (Cahors), M. SIMON Michel (Cahors), Mme BOUIX Catherine (Cahors), Mme FAUBERT Françoise (Cahors), M. SAN JUAN Alain (Cahors), Mme BOYER Noëlle (Cahors), M. TESTA Francesco (Cahors), Mme HAUDRY Sabine (Cahors), M. COLIN Henri (Cahors), M. Bernard DELPECH (Cahors), Mme LOOCK Martine (Cahors), Mme MARTY Lucienne (Cahors), M. MAFFRE Jean-Luc (Cahors), M. TULET André (Cahors), M. TILLIE Christophe (Cahors), M. TILLOU José (Caillac), M. DUJOL Jean-Paul (Calamane), M. TAILLARDAS Claude (Catus), M. PEYRUS Guy (Cieurac), M. JOUCLAS Guy (Crayssac), Mme LANES Bénédicte (Douelle), Mme VALETTE Roselyne (Fontanes), M. GUILLEMOT Jean-Luc (Francoulès), M. MOLINIE Romuald (Gigouzac), M. JARRY Daniel (Labastide-Marnhac), Mme ARNAUDET Véronique (Lamagdelaine), M. MOUGEOT Jean-Paul (Le Montat), Mme SIMON-PICQUET Agnès (Les Junies), M. REIX Jean-Albert (Lherm), Mme CALAS Béatrice (Maxou), M. PRADDAUDE Jean-Paul (Mechmont), M. DIZENGREMEL Ludovic (Mercuès), M. GALTHIE Jean-Noël (Montgesty), Mme DESSERTAINE Brigitte (Nuzéjous), M. CHATAIN Thierry (Pontcirq), M. MARRE Denis (Pradines), Mme ROUAT Géraldine (Pradines), M. STEVENARD Daniel (Pradines), Mme HILT Martine (Pradines), M. FIGEAC Philippe (St Denis Catus), M. GILES Jérôme (St Géry – Vers), M. PECHBERTY Jean-Jacques (Tour de Faure).

Etaient présents les membres suppléants en lieu et place des titulaires : (4)

M. REDOULES Matthieu (Espère), M. DECREMPS Frédéric (St Cirq Lapopie), M. CICUTO Daniel (St Médard), M. BONNET Frédéric (St Pierre Lafeuille).

Etaient excusés ou absents les membres titulaires suivants : (20)

Mme LASFARGUES Geneviève (procuration donnée à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. MUNTE Serge (Cahors), M. SINDOU Géraud (Cahors), Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise (Cahors), M. BOUILLAGUET Vincent (Cahors), M. COUPY Daniel (Cahors – procuration donnée à M. COLIN), Mme BONNET Catherine (Cahors – procuration donnée à M. SAN JUAN), Mme LENEVEU Hélène (Cahors), Mme RIVIERE Brigitte (Cahors - procuration donnée à M. MAFFRE), M. DEBUISSON Guy (Cahors), Mme CHANUT STOEFLER Sylvie (Cahors), Mme BESSOU Evelyne (Cahors), M. CASTANG Stéphane (Cahors), M. PETIT Jean (Espère), M. CANCEIL Philippe (Labastide du Vert), M. LIAUZUN Christian (Pradines), M. MIQUEL Gérard (St Cirq Lapopie), M. FERNANDEZ Pierre (St Médard), M. GILBERT Joël (St Pierre Lafeuille), M. LAVAU Pascal (Trespoux-Rassiels).

Procurations : 4

Secrétaire de séance : Romuald MOLINIE

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-34\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Direction des Finances

**Objet : Clé de répartition des charges communes – Budgets annexes eau et assainissement collectif**

8 abstentions : M. MARRE, Mme ROUAT, M. STEVENARD, Mme HILT, Mme FOURNIER Martine, M. CICUTO, M. MAFFRE, Mme RIVIERE (par procuration)

**Adopté à l'unanimité**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS**

Séance du 18 décembre 2019

Rapporteur : Daniel JARRY

Direction des Finances

**Objet : Clé de répartition des charges communes – Budgets annexes eau et assainissement collectif**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du transfert de compétences au 1 janvier 2020 de l'eau et de l'assainissement, il conviendrait de fixer des clés de répartition pour refacturer aux budgets annexes d'eau et d'assainissement collectif, les services supports de la collectivité (mutualisés ou mis à disposition) ci-dessous :

- Direction : Direction générale des services et Direction générale des services techniques et leurs assistants
- Personnel administratif des services : ressources humaines, juridique, administration générale, finances, communication, achat et marchés public, prospective et développement institutionnel
- Personnel technique des services : informatique, garage, magasin, bâtiments

Les clés de répartition seront calculées annuellement, en fonction des données du compte administratif n-2, selon la méthode ci-dessous :

- 1/3 du ratio : le pourcentage que représente le montant des dépenses payées du budget annexe par rapport à l'ensemble des budgets du Grand Cahors.
- 1/3 du ratio : le pourcentage que représente le nombre de mandats et de titres de recettes émis du budget annexe par rapport à l'ensemble des budgets du Grand Cahors.
- 1/3 du ratio : le pourcentage que représente le nombre d'agents du budget annexe par rapport à l'ensemble des budgets du Grand Cahors ;

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'appliquer les clés de répartition définies ci-dessus aux budgets annexes d'Eau et d'Assainissement collectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

AR PREFECTURE

046-200023737-20191218-34\_18\_12\_2019-DE  
Regu le 20/12/2019

- b- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier ;
- c- De dire que les crédits sont prévus aux budgets primitifs 2020.

Pour extrait certifié conforme.

Affiché au  
GRAND CAHORS le :  
23 DEC. 2019

Le Président,  
  
Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE